

Accompagnement de la ville du Port et du territoire de l'Ouest

Diagnostic & proposition de services de mobilités à l'attention des actifs
et des employeurs



Localisation : **Le Port et le Territoire de l'Ouest (La Réunion)**

Contact Ville : **Agathe CLAUDE**

Cerema : Direction territoriale **Outre-Mer**

Responsables de la mission : **Jonathan PRIESTER**

Convention **ANCT/CEREMA**

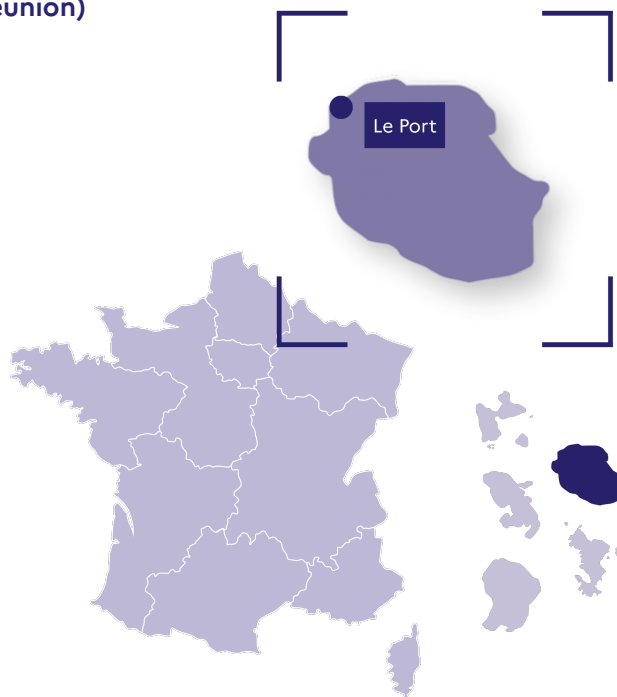
Années de réalisation : **2024-2025**



Le projet a permis une prise de conscience sur la mobilité employeur tant bien au niveau de la collectivité que d'une partie des entreprises Portoises. L'atelier employeur était une bonne idée, il a notamment permis de commencer à structurer un réseau d'échange et de partage. Pour la suite, l'enjeu sera de pérenniser cette nouvelle dynamique, et d'assurer la réalisation des actions proposées dans les fiches.



Agathe CLAUDE, Chargée de Mission Mobilités



Co-financé par



agence nationale
de la cohésion
des territoires





ATELIER D'ÉCHANGES ET DE PROPOSITIONS

Pour une mobilité plus durable pour les entreprises et leurs salarié.e.s

Médiathèque Benoît Boulard | Le Port



Le profil des participant.e.s (une par structure) est laissé à votre appréciation, mais il peut s'agir par exemple d'un.e :

- Représentant.e du personnel ;
- Référent.e mobilité ;
- Salarié.e (de préférence impliqué.e/intéressé.e par le sujet de la mobilité) ;
- Responsable RH/Qualité de vie au travail ;
- Chef.fe d'entreprise ;
- Responsable de site ;
- ...

Ou tout autre profil jugé pertinent.

Les participants sont invités dans la mesure du possible à se munir d'un **smartphone** lors de cet atelier.

Merci de vous inscrire en [cliquant ici](#) avant le 10 mars 2025 (places limitées).

Contact : agathe.claude@ville-port.fr

Invitation à l'atelier avec les entreprises



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT ?

- Réaliser un premier diagnostic des besoins et contraintes des entreprises et les services existants qui peuvent contribuer à y répondre.
- Identifier quelques services à améliorer ou à déployer, favorisant la multimodalité et l'intermodalité pour les actifs et entreprises Portoises.
 - Identifier un réseau d'entreprise
 - Proposer les périmètres d'actions respectifs des différents acteurs (Ville et de l'AOM),
 - Définir une stratégie de déploiement des services prioritaires vis-à-vis des entreprises Portoises

ÉQUIPE MOBILISÉE



Jonathan PRIESTER

Directeur de projets Mobilités et Aménagement

Solène RIVIERE

Chargée d'études en Ingénierie des territoires et Mobilités



CALENDRIER

Date : Octobre 2024 à Mars 2025

Durée de l'accompagnement : 15 jours



CONTEXTE ET BESOINS

En cohérence avec les actions mobilité du programme ACV, la Ville du Port a finalisé en 2023 son Plan de Déplacement Communal, définissant les opérations à mener. Avec près de 19 000 actifs pour 33 000 habitants, les déplacements domicile-travail constituent un enjeu majeur.

L'objectif est d'agir de manière proactive pour offrir aux salariés des alternatives crédibles à l'usage de la voiture individuelle, en complément des démarches engagées dans le cadre des Plans de Mobilité Employeurs.

Au-delà de la mobilité des actifs, ces actions visent également à désengorger le stationnement en centre-ville, à améliorer l'accessibilité pour les visiteurs et clients, à soutenir l'attractivité commerciale (notamment sur la pause méridienne), à réduire les nuisances (bruit, pollution, congestion) et à renforcer la sécurité des usagers des modes actifs.



QUELLE MISSION A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LE CEREMA ?

La **phase 1 – Diagnostic** a consisté à recenser les données disponibles sur les pratiques de mobilité des actifs et à identifier les services existants pouvant y répondre. Un atelier a ensuite été organisé avec les entreprises afin d'analyser leurs besoins, contraintes et attentes. À l'issue de cette phase, une restitution a été effectuée et, en collaboration avec les collectivités, cinq actions prioritaires ont été sélectionnées pour être développées.

La **phase 2 – Proposition de services** a visé à formaliser les services prioritaires identifiés sous forme de fiches-actions détaillées. Une réunion d'échange avec les collectivités a été tenue pour discuter des modalités de mise en œuvre. Enfin, le support final regroupant l'ensemble des fiches-actions validées a été transmis aux collectivités pour servir de référence et guider le déploiement des actions.

LES LIVRABLES

4 fiches actions à destination des entreprises

- Fiche action entreprises PDME
- Fiche action entreprises mobilités moins polluantes/FMD
- Fiche action entreprises éco-conduite
- Fiche action entreprises réduction des déplacements

1 fiche action à destination des collectivités et groupement :

- Fiche animation en faveur du vélo

QUELS OUTILS ONT ÉTÉ UTILISÉS ?



Ateliers
participatifs
avec entreprises
locales

Ressources
existantes
(IDRM, Ademe)

BILAN DE LA MISSION

La mission a permis de mobiliser et d'identifier un réseau d'entreprises sur le territoire, constitué d'une liste de contacts, afin de faciliter la communication sur les déplacements liés au travail. Quatre fiches-actions ont été mises à disposition des entreprises pour les accompagner dans la mise en place d'initiatives en faveur de la mobilité douce.

Par ailleurs, une fiche-action destinée aux collectivités et aux groupements a été élaborée, précisant les porteurs d'action, pour soutenir l'organisation des animations promouvant le vélo en entreprise.

EN SAVOIR PLUS

Le programme ACV2

[Voir les autres fiches Références](#)

- [Cerema Doc](#)
- [Expertises territoires](#)
- [UrbanSIMUL](#)
- [Site outil de l'aménagement](#)

www.cerema.fr



@Cerema

Co-financé par



agence nationale
de la cohésion
des territoires

